



Travailleurs de la construction (CCQ)

La commission de la construction du Québec (CCQ) travaille en partenariat avec les SARCA afin que ceux-ci puissent analyser les documents scolaires des travailleurs. Si le travailleur a les préalables demandés pour obtenir leur carte de la construction, le SARCA rédige une lettre attestant le niveau de scolarité. Le travailleur peut donc obtenir ses cartes.

Voici les étapes que vous devrez suivre à la suite de la réception de votre lettre de la CCQ.

1. Communiquer avec le SARCA afin d'ouvrir le dossier et traiter la demande
2. Aller porter les documents scolaires originaux au SARCA pour les photocopier
3. La conseillère fait l'analyse des documents
4. Le résultat de l'analyse de dossier scolaire :
 - Si le client a les préalables demandés :
 - La conseillère va rédiger la lettre
 - Venir chercher sa lettre au SARCA
 - Donner la lettre à la CCQ.
 - Si le client n'a pas les préalables demandés :
 - La conseillère va remplir le document indiquant ses préalables manquants.
 - La conseillère en formation scolaire va communiquer avec le client pour lui faire part de ce qu'il doit faire.
 - Lorsque ses préalables sont complétés, la lettre pourra être rédigée.
 - Donner ensuite sa lettre à la CCQ.